



Union des Villes et
Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS



FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS
FEDERATIE VAN BRUSSELSE OCMW'S

BRULOCALIS ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES
VERENIGING STAD & GEMEENTEN VAN BRUSSEL

Vos ref.:

Nos ref.: DK/SP/ALV/SOB/cb/2026-27

Vos corresp.:

(UVCW) Alain VAESSEN 081.24.06.50

(Brulocalis) Sophie BERLAIMONT 02 238 51 56

Annexe(s): /

Madame Anneleen Van Bossuyt

Ministre de l'Intégration sociale

Rue Lambermont, 2

1000 Bruxelles

info@migratie-mi.be

Bruxelles, le 29 mai 2026

Madame la Ministre,

Concerne : Renforcement du Fonds Gaz et Électricité et du Fonds Social Chauffage face à la hausse des prix de l'énergie

Nous vous écrivons ce jour dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique et des mesures fédérales temporaires de soutien aux citoyens face à l'augmentation des prix de l'énergie, et plus particulièrement au sujet de la mesure de renforcement financier du Fonds Gaz et Électricité et du Fonds Social Chauffage qui a été annoncé.

Ces fonds constituent en effet des outils essentiels permettant aux CPAS d'apporter une aide concrète aux ménages les plus vulnérables, particulièrement dans le contexte actuel de forte tension sur les prix de l'énergie, engendrée par les conséquences géopolitiques internationales et les perturbations affectant l'approvisionnement énergétique. Nos Fédérations saluent dès lors l'initiative du Gouvernement visant à prévoir une revalorisation exceptionnelle de 15 millions d'euros, qui répond partiellement aux demandes de refinancement que nous formulons depuis plusieurs années, en particulier pour le Fonds Gaz et Électricité.

Nous souhaitons toutefois obtenir rapidement des précisions quant aux modalités de répartition de cette enveloppe de 15 millions d'euros entre les deux fonds concernés. Il nous revient que celle-ci pourrait être répartie à parts égales, soit 7,5 millions d'euros pour chacun des fonds. Nos Fédérations souhaitent attirer votre attention sur le fait qu'une telle répartition ne nous paraît pas répondre adéquatement aux besoins actuels des CPAS et des publics qu'ils accompagnent.

Nous estimons que le Fonds Gaz et Électricité devrait bénéficier d'une part plus importante de cette revalorisation, et ce pour deux raisons principales.

Premièrement, une partie de ce fonds permet aux CPAS de financer des ressources humaines dédiées à l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique. Dans un contexte marqué par une augmentation historique du nombre de personnes sollicitant l'aide des CPAS, les besoins en personnel n'ont jamais été aussi importants.

Ces ressources humaines constituent une condition indispensable au traitement des demandes et au bon octroi des aides liées à l'énergie, tout en permettant un accompagnement global des ménages, au-delà du seul soutien financier.

Deuxièmement, l'augmentation actuelle des prix de l'énergie nous conduit à estimer qu'un supplément d'au moins 20 millions d'euros pour le seul Fonds Gaz et Électricité en 2026 serait nécessaire afin de faire face à l'impact de cette nouvelle hausse des coûts énergétiques. Cette estimation s'appuie notamment sur l'utilisation des moyens supplémentaires accordés lors de la précédente crise énergétique. Au-delà des mesures ponctuelles, nos Fédérations insistent également sur la nécessité d'un refinancement structurel du Fonds Gaz et Électricité, afin de garantir une réponse durable aux besoins croissants des ménages vulnérables.

Par ailleurs, il a été annoncé que les mesures fédérales temporaires de soutien face à la hausse des prix de l'énergie seraient limitées à une période de trois mois, de mai à juillet 2026. Nous demandons qu'une évaluation de la situation soit réalisée à l'issue de cette période et que, si les prix de l'énergie demeurent élevés ou continuent d'augmenter, de nouvelles mesures de soutien soient envisagées en faveur des CPAS et des personnes vulnérables qu'ils accompagnent.

Enfin, dans ce contexte d'instabilité persistante des prix de l'énergie, nous demandons le report du projet de réforme du tarif social actuellement envisagé par le Gouvernement.

Le tarif social a démontré, dans sa configuration actuelle, son efficacité comme mécanisme de protection durant la crise énergétique de 2022-2023, en limitant les risques d'endettement et les difficultés financières des ménages vulnérables. Dans le contexte actuel, il nous paraît essentiel de préserver la stabilité de ce dispositif, toute modification étant susceptible d'entraîner des conséquences importantes tant pour les ménages concernés que pour les CPAS qui les accompagnent.

En conclusion, nos Fédérations appellent le Gouvernement à garantir un soutien à la hauteur des enjeux actuels de précarité énergétique, en renforçant prioritairement le Fonds Gaz et Électricité, en prévoyant une évaluation rapide des mesures temporaires annoncées et en préservant l'efficacité du tarif social comme outil essentiel de protection des ménages vulnérables.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de notre haute considération.



Dorothée KLEIN

Présidente de la Fédération des CPAS
Union des Villes et Communes de Wallonie



Sébastien LEPOIVRE

Président de la Fédération des CPAS bruxellois
Brucoalis

Ce courrier est également adressé à :

Monsieur Mathieu Bihet, Ministre de l'Énergie

Monsieur Frank Vandenbroucke, Ministre des Affaires sociales